

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-568

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,
VU l'avis favorable de l'Agence Routière Départementale,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal à la Sécurité Civile et à la sûreté,

CONSIDERANT qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour le bon déroulement et prévenir les accidents qui pourraient survenir à l'occasion **du feu d'artifice tiré le 13 JUILLET 2026 à l'occasion de la Fête Nationale au lieu-dit « La Grenouillère » situé le long de la promenade des bords de l'Aure,**

ARRÊTE

Article 1^{er} - La circulation et le stationnement de tous les véhicules automobiles et engins à deux roues seront interdits, le **lundi 13 juillet 2026**, de 22 heures jusqu'à la fin de la manifestation :

- *Boulevard Eindhoven (RD 613), sur la partie comprise entre le carrefour avenue de la Vallée des Prés / avenue Yves Dubois de la Cotardière et la limite d'agglomération.*
- *Avenue de la Vallée des Prés, sur la bretelle d'accès au boulevard Eindhoven.*

Article 2 - La déviation des véhicules s'effectuera par :

- *L'avenue de la Vallée des Prés et l'avenue Yves Dubois de la Cotardière.*

Article 3 – L'accès au camping sera interdit pour tous les véhicules et engins à deux roues de 22 heures jusqu'à la fin de la manifestation.

Article 4 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le-vingt-deux juin deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation

Police municipale - 2, place Saint-Patrice - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - jean.lepaulmier@mairie-bayeux.fr
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

